



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Langues, littératures et civilisations
étrangères

de l'Université Sorbonne Nouvelle -
Paris 3

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-201



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Langues, littératures et civilisations étrangères

Domaine : Arts, lettres et langues

Demande n° S3LI140006713

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, Université Paris Sorbonne-Paris 4, Université Paris Diderot-Paris 7, Freie Universität Berlin (Allemagne).

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Co-diplômation : Etudes franco-allemandes/deutsch-französische Studien, diplôme organisé avec la Freie Universität de Berlin, avec obtention d'un double diplôme de licence et de Bachelor.

Présentation de la mention

La mention de licence *Langues, littératures et civilisations étrangères* (LLCE) de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 propose huit spécialités de langue : *Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien, Portugais, Indien/Sanskrit* et *Hébreu*. A ces huit spécialités s'ajoutent la spécialité *Anglais et culture économique* (ACE) et la spécialité *Etudes franco-allemandes*, objet d'une convention avec la Freie Universität de Berlin, et offrant la possibilité d'obtenir le double diplôme de licence et de Bachelor. Les spécialités *Indien/Sanskrit* et *Etudes hébraïques* existent en première et deuxième année de licence (L1 et L2) sous forme de mineures et peuvent être choisies comme majeures en troisième année de licence (L3). Le parcours *Allemand/Histoire*, en coopération avec Paris Diderot, devient une formation unique, accessible sur sélection et préparant à une double diplomation. Un niveau LV3 (troisième langue au lycée) est exigé pour l'entrée dans la mention, sauf pour l'arabe et l'indien/sanskrit qui offrent la possibilité de débiter dans l'étude de la langue.

La formation est organisée en parcours construits sur le choix d'une majeure et d'une mineure en première année de licence (L1), avec la possibilité de choisir un parcours mono-disciplinaire (sauf pour les spécialités *Indien, Hébreu* et *Etudes franco-allemandes*) à partir de la deuxième année de licence (L2) ou de poursuivre la bi-disciplinarité commencée en L1. Les combinaisons majeure/mineure varient selon les langues. La mineure peut être constituée d'une autre langue (selon la spécialité) ou d'un axe de spécialisation comme l'histoire, les sciences du langage, les lettres, les littératures comparées ou le théâtre (seulement pour l'anglais). Les différentes spécialités et



parcours préparent à des masters dans les domaines linguistiques (avec des spécialisations recherche ou professionnelles, y compris les « métiers de l'enseignement ») ou dans des domaines représentés dans les mineures comme *Lettres*, *Langues étrangères appliquées* (LEA), *Cinéma*, *Théâtre* et *Médiation culturelle*. La transformation du parcours *Etudes franco-allemandes* en cursus international à travers un partenariat avec la Freie Universität de Berlin permettra aux étudiants d'obtenir un double diplôme de licence et Bachelor, d'accéder à des poursuites d'études dans des masters très sélectifs et de viser des carrières dans les relations publiques, le journalisme, l'enseignement supérieur, l'édition et d'autres secteurs rendus accessibles par l'acquisition d'une double compétence.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Langues, littératures et civilisations étrangères* est construite selon un modèle de majeure/mineure, de façon à favoriser l'acquisition d'un niveau élevé de compétence dans la langue de spécialisation (niveau C1 du référentiel européen), tout en permettant à l'étudiant de viser une grande variété de poursuites d'études et de métiers à travers le choix d'une mineure, soit dans une autre langue proposée par la mention, soit dans un domaine encourageant une spécialisation progressive. Le projet est d'une grande richesse du point de vue des langues proposées et des combinaisons majeure/mineure. Dans ce cadre, l'étudiant peut moduler ou modifier son projet au cours de ses études, soit en choisissant une spécialisation mono-disciplinaire à partir de la deuxième année, soit en inversant majeure et mineure ou en changeant de mineure. Cette diversité des propositions est la preuve d'un désir d'adapter les enseignements de langue à l'évolution du marché du travail. La demande de transformation des parcours *Economie et gestion* et *Etudes franco-allemandes* en spécialités, cette dernière étant proposée en partenariat avec la Freie Universität de Berlin, est particulièrement pertinente du fait de la nécessité de proposer des débouchés professionnels en dehors du domaine traditionnel de l'enseignement. Les enseignements proposés dans les différentes spécialités correspondent bien aux connaissances et compétences visées et tiennent compte également des spécificités des différentes langues. En *Portugais*, par exemple, des enseignements portant sur le Brésil et l'Afrique permettent une orientation vers des métiers liés à ces aires géographiques, une évolution nécessaire compte tenu de l'absence d'un concours de recrutement de l'enseignement secondaire dans ces disciplines. La spécialité *Arabe* propose deux parcours, un pour les étudiants avancés, un autre pour les débutants, permettant ainsi aux débutants d'entrer directement en première année de licence. Le projet respecte bien la nécessité de permettre l'acquisition de compétences transversales en proposant un enseignement de méthodologie du travail universitaire (MTU), des cours d'informatique pour la préparation du C2i, des unités d'enseignement préprofessionnelles et une deuxième langue vivante.

Il y a un réel effort pour faciliter la réussite des étudiants à travers des dispositifs divers : des informations sont fournies aux étudiants entrants par l'usage du site « orientation active » et par l'organisation de la pré-rentrée. L'évaluation effectuée par l'établissement en 2011 a révélé que 36,5 % des étudiants (toutes formations confondues) se sont connectés sur le site de l'orientation active et 25 % ont assisté à la journée portes ouvertes. Un système d'enseignants référents permet de repérer les étudiants en difficulté et de renforcer le dispositif d'information. Un tutorat d'accompagnement est proposé pour certains cours dans les spécialités *Allemand*, *Anglais* et *Portugais*, et un soutien en vue de la préparation des examens existe dans toutes les spécialités. Malgré ces dispositifs, le taux d'échec en L1 reste élevé (le taux général de 40 % tient compte des étudiants admis en L2 sans avoir obtenu toutes les unités d'enseignement (UE) de L1), et un examen détaillé des spécialités montre qu'un suivi régulier des étudiants permet d'agir sur les taux de réussite (cas de l'*Allemand*). La possibilité pour les étudiants de remplacer les cours de LV2 (mineure) par un renforcement dans la langue de spécialisation pourrait sembler une bonne façon d'encourager la réussite des plus faibles, mais il conviendrait de s'interroger sur les implications pédagogiques de cette option pour une filière de langues étrangères. La possibilité pour l'étudiant d'inverser son choix de majeure et de mineure ou de changer de mineure constitue également un outil intéressant de lutte contre l'échec.

La mention a été pensée en termes de poursuites d'études et d'insertion professionnelle. Globalement, entre 60 et 75 % des étudiants de la mention poursuivent leurs études dans un master à Paris 3, mais on peut constater des différences marquées entre les langues. Pour l'année 2010/2011, le taux de poursuite dans un master à Paris 3 se situe autour de 70 % en *Anglais*, en *Italien* et en *Arabe*, mais il est seulement de 35 % en *Allemand* et de 48 % en *Espagnol*. Des poursuites d'études sont possibles dans des masters de langues, avec une orientation vers la recherche ou la professionnalisation, mais également dans des domaines qui correspondent aux parcours proposés. Le dossier ne donne pas de précisions concernant les poursuites d'études selon les spécialités, sauf pour les *Etudes franco-allemandes*, qui en tant que parcours dispose d'un réseau d'anciens étudiants (créé par les étudiants) depuis 2005. L'orientation est préparée à partir de L1 grâce à des UE de préprofessionnalisation et à la mise en place d'un portefeuille de compétences. Des stages sont possibles ou obligatoires, suivant les spécialités. Ils sont obligatoires



pour les spécialités *Anglais et culture économique* et *Etudes franco-allemandes*. Certaines UE de préprofessionnalisation, comme par exemple celle de « psychologie de l'enfance », comportent un stage court obligatoire. En 2011/2012, 31 étudiants de la mention *LLCE* ont choisi cette UE proposée par le département des sciences du langage. Les étudiants sont encouragés à effectuer un séjour à l'étranger, soit par le biais d'un échange, soit dans le cadre de l'assistantat. Toutefois, le nombre d'étudiants concernés, à peu près 17 % de l'effectif de L3 dans le cadre des séjours d'étude et de l'assistantat, est modeste, compte tenu de l'importance des séjours linguistiques pour la maîtrise d'une langue. Le suivi des étudiants, à la fois de ceux qui décrochent et de ceux qui poursuivent leurs études ou entrent dans le monde professionnel, n'est pas suffisant pour permettre d'affiner le dispositif et de le rendre plus performant en termes de réussite et d'insertion professionnelle.

Le responsable de la mention a l'intention de mettre en place une équipe de formation au niveau de la mention (pour l'instant les équipes fonctionnent par spécialité) et de créer un conseil de perfectionnement. Des réunions régulières de l'équipe et du conseil de perfectionnement seront nécessaires pour faire fonctionner un dispositif riche mais complexe. Cette richesse même pourrait générer des difficultés de mise en œuvre (problèmes éventuels de compatibilité des emplois du temps). L'équipe doit pouvoir s'appuyer sur des évaluations et sur un suivi des étudiants diplômés et non diplômés pour prendre en compte l'évolution des débouchés et la nécessité d'améliorer les taux de réussite.

- Points forts :
 - Un projet pédagogique de qualité avec des objectifs clairs en termes de niveau de compétence et d'acquisition de connaissances.
 - Une structure basée sur des choix de majeure/mineure permettant une large palette de poursuites d'études et d'orientations professionnelles et proposant huit spécialités de langues et deux spécialités pluridisciplinaires.
 - Une volonté de faire évoluer les taux de réussite, en particulier en première année, par la mise en place d'une évaluation des enseignements et d'un tutorat d'accompagnement dans certaines spécialités, ainsi qu'un soutien avant les examens.

- Points faibles :
 - Absence d'un suivi systématique des étudiants diplômés et non diplômés ; aucune information sur l'insertion professionnelle après la licence.
 - Absence d'information sur les réorientations possibles à l'intérieur et à l'extérieur de Paris 3, en particulier vers des licences professionnelles.
 - Le pilotage de la mention n'est pas assez fort pour harmoniser certaines pratiques, comme le tutorat, et pour garantir une collaboration efficace dans un dispositif complexe.
 - Une mobilité internationale qui reste modeste pour une filière de langues.
 - Qualité et précision inégales des informations concernant les spécialités, dont certaines sont présentées de façon plus complète que d'autres.

Recommandations pour l'établissement

La mention *Langues, littératures et civilisations étrangères* de Sorbonne Nouvelle - Paris 3 propose huit spécialités de langue (*Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien, Portugais, Indien/Sanskrit* et *Hébreu*) et deux spécialités bi-disciplinaires : *Anglais et culture économique* (ACE) et *Etudes franco-allemandes*. Par un dispositif basé sur le choix en première année d'une majeure et d'une mineure, elle permet l'acquisition d'un niveau élevé de compétence en langue et offre la possibilité d'associer la maîtrise d'une langue soit à une autre langue, soit à une autre discipline.

Il conviendrait de suivre le fonctionnement de ce dispositif complexe à travers un pilotage basé sur l'analyse des données statistiques et des évaluations faites par les étudiants. Il faudrait assurer le bon fonctionnement du conseil de perfectionnement pour permettre une analyse des abandons d'études et des taux d'échec et un réajustement des réorientations proposées et des poursuites d'études envisagées.

Les actions réalisées pour améliorer les taux de réussite, en particulier en L1, dans certaines spécialités auraient besoin d'être étendues à l'ensemble de la mention. Un suivi des étudiants décrocheurs et une connaissance plus fine de la population étudiante contribueraient à améliorer les taux de réussite et à rendre plus pertinentes les informations données sur les réorientations possibles. Il faudrait augmenter le nombre de séjours à l'étranger par une réflexion sur les mesures à mettre en œuvre pour encourager et faciliter la mobilité.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

PRÉSIDENCE

Paris, le 22 juillet 2013

Marie-Christine LEMARDELEY
Présidente de l'Université Sorbonne
Nouvelle - Paris 3

à

M. Jean-Marc GEIB,
Directeur de la Section des formations et
des diplômes
AERES

Objet : observations et réponses au sujet de l'évaluation de l'offre de formation en licence de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Monsieur le directeur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint mes réponses au sujet de l'évaluation de l'offre de formation en licence de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Elles se composent de réponses spécifiques par mention reprenant point par point différentes remarques formulées par les experts de l'AERES.

En collaboration avec les responsables de formation, les recommandations de l'AERES permettront d'envisager des axes de développement dans le cadre de la politique de l'établissement en termes d'offre de formation. Comme convenu, les observations et éléments de réponse synthétique sur les rapports "offres globales" niveau licence et master vous seront ainsi transmis d'ici la fin août.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.



Marie Christine Lemardeley

Licence mention LLCE

- « *La formation est organisée en parcours construits sur le choix d'une majeure et d'une mineure en première année de licence (L1), avec la possibilité de choisir un parcours mono-disciplinaire (sauf pour les spécialités Indien, Hébreu et Etudes franco-allemandes) à partir de la deuxième année de licence (L2) ou de poursuivre la bi-disciplinarité commencée en L1* »

REPONSE:

La mention tient à rappeler que le choix d'un parcours mono-disciplinaire est offert en L3 par toutes les spécialités, y compris par *indien/sanskrit, études hébraïques* et la branche *nationale* de la spécialité *études franco-allemandes* qui, présentes sous la forme de mineures en L1 et L2, sont les seules à ne pas proposer de parcours mono-disciplinaire en L2. La branche *internationale* de la spécialité pluridisciplinaire *études franco-allemandes*, organisée conjointement avec la *Freie Universität* de Berlin et menant à la double diplôme licence / Bachelor, propose en revanche, conformément aux exigences du cadre international, un programme pluridisciplinaire unique, réparti sur les trois années de licence et les deux universités.

- « *Malgré ces dispositifs, le taux d'échec en L1 reste élevé [...], et un examen détaillé des spécialités montre qu'un suivi régulier des étudiants permet d'agir sur les taux de réussite (cas de l'Allemand).* » / p. 4 : « *Les actions réalisées pour améliorer les taux de réussite, en particulier en L1, dans certaines spécialités auraient besoin d'être étendues à l'ensemble de la mention* »

REPONSE:

Dans une mention qui accueille près de 3000 étudiants répartis sur dix spécialités qui n'attirent pas les mêmes profils académiques et sociologiques, le pilotage doit nécessairement, dans le domaine de la lutte contre l'échec et de l'innovation pédagogique, s'appuyer sur des phases d'expérimentation à petite échelle, tant pour tester la pertinence des nouvelles mesures que pour en élaborer progressivement le mode opératoire. Dans cette démarche, la spécialité allemande continue, comme par le passé, de jouer souvent un rôle moteur pour la mention. Un certain nombre de mesures testées ont déjà pu être généralisées à l'échelle de la mention et même de l'établissement. C'est par exemple le cas du dispositif des enseignants référents (instauré en allemand sous une dénomination différente dès les années 1990) et de l'organisation de tests lors de la pré-rentrée (pratiquée en allemand depuis les années 1980), sans oublier le dispositif majeure/mineure lui-même. Toutefois, l'objectif du pilotage doit être de trouver la solution adéquate pour chaque spécialité ce qui implique parfois, compte tenu des différences structurelles entre les spécialités, d'opter pour des dispositifs différents. Si les résultats sont concluants à l'issue de la phase d'expérimentation, la mention doit décider si ces nouvelles mesures doivent être appliquées dans l'ensemble de la mention, être adaptées à la situation spécifique de chaque spécialité, ou encore être réservées aux seules spécialités ou groupes d'étudiants où elles sont pertinentes.

Dans l'exercice actuel, l'amélioration du suivi pédagogique des étudiants d'allemand en L1 repose notamment sur la concentration des tâches pédagogiques en lien direct avec le dispositif d'aide à la réussite entre les mains d'une équipe resserrée. Depuis 2010, ce sont les lectrices qui sont en charge à la fois du stage de pré-rentrée (premier contact avec l'université, repérage des étudiants en difficulté, lien de confiance avec le corps enseignant), des enseignements de méthodologie et d'aide à la réussite (dispositifs d'aide qui peuvent être adaptés au groupe grâce à une meilleure connaissance des étudiants) et de la fonction d'enseignantes référentes (suivi régulier, bilans d'étapes personnalisés, etc.). Elles interviennent ainsi aux moments décisifs pour la réussite des étudiants, ont une connaissance fine de la population étudiante et sont clairement identifiables par les étudiants comme leurs interlocutrices privilégiées. La participation active des lectrices à l'élaboration pédagogique de ce dispositif a valorisé leur fonction et renforcé leur intégration dans l'équipe pédagogique, ainsi que leur lien avec les instances de pilotage (jurys, équipe de pilotage de la licence, conseil de département) vers lesquelles elles reviennent régulièrement avec des rapports et bilans. Cette expérience s'est en effet révélée très fructueuse et il est prévu d'étendre désormais ce dispositif à d'autres spécialités. Les lectrices d'allemand présenteront leur travail au conseil de

perfectionnement de la mention et assureront la formation des enseignants concernés dans les autres départements.

D'autres expériences mènent à des bilans plus mitigés. C'est le cas du tutorat pédagogique, testé dans les spécialités allemand, anglais et portugais, en présentiel et à l'ENEAD (offert uniquement dans la spécialité anglais). Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre plus vaste de la politique du CEVU en matière d'aide à la réussite. Celui-ci avait aboli le tutorat général dont le constat d'échec a été unanime dans toutes les mentions de l'établissement. Le tutorat général n'arrivait pas à mobiliser sa cible, les étudiants en difficulté, qui le vivaient tant comme une stigmatisation que comme une charge de travail supplémentaire sans lien direct avec le cursus. Le CEVU a pour cette raison développé une stratégie double : d'un côté miser sur des formes d'aide à la réussite qui impliquent des enseignants, s'adressent à toute la cohorte et sont intégrés dans les cursus (enseignants référents, enseignement différencié, cours optionnels d'aide à la réussite en concurrence avec d'autres cours), de l'autre, tester un nouveau format de tutorat en lien direct avec un cours spécifique dont le taux de réussite est particulièrement faible. Les tuteurs ont été formés par les enseignants concernés. Dans notre mention, ce nouveau type de tutorat a échoué de la même façon que le tutorat général dans le cadre du cursus présentiel, alors qu'il s'est révélé très performant dans le cadre de l'ENEAD. Le profil et la situation très spécifiques des étudiants à distance expliquent sans doute cette différence et montrent l'importance de la prise en compte de ces paramètres dans un pilotage différencié de la mention. En l'occurrence, le tutorat pédagogique a été maintenu pour les étudiants de l'ENEAD et abandonné pour les autres. Une généralisation à l'ensemble de la mention n'aurait pas été souhaitable. En revanche, le recours à ce type de tutorat doit rester possible pour les spécialités qui pensent pouvoir en tirer profit pour leurs étudiants. Ainsi, une nouvelle tentative est envisagée en espagnol, dans une spécialité donc dont les étudiants cumulent les faiblesses académiques et un profil sociologique défavorisé. Pour sa politique commune en matière de lutte contre l'échec, la mention a décidé d'investir encore davantage l'autre axe proposé par le CEVU, à savoir les cours optionnels dispensés par des enseignants, intégrés dans le cursus de l'étudiant, s'adaptant à ses besoins et ne rajoutant pas une charge de travail au moment même où il se trouve en difficulté (voir ci-dessous). La mention continue également de miser sur l'orientation active afin de donner aux lycéens la possibilité s'informer non seulement sur les contenus des formations, mais aussi sur leurs exigences et de limiter ainsi les mauvaises orientations en début d'études.

- *« La possibilité pour les étudiants de remplacer les cours de LV2 (mineure) par un renforcement dans la langue de spécialisation pourrait sembler une bonne façon d'encourager la réussite des plus faibles, mais il conviendrait de s'interroger sur les implications pédagogiques de cette option pour une filière de langues étrangères »*

REPOSE:

La perte de cours de LV2 sera en réalité très circonscrite. Beaucoup d'étudiants vont même pouvoir bénéficier d'une augmentation des enseignements de LV2 par rapport à l'état actuel de la formation. Rappelons que le volume des enseignements de LV2 sera doublé pour les bons étudiants (passant de 1h30 actuellement à 3h en 2014) et qu'il restera stable (à 1h30) pour les étudiants d'un niveau moyen, alors même qu'ils bénéficieront d'1h30 de renforcement qui n'existe pas dans l'état actuel de la formation. Seuls les étudiants les plus faibles seront temporairement dispensés de suivre des cours de LV2 pour pouvoir bénéficier de 3h de renforcement. Or, ils pourront réintégrer 1h30 de LV2 dès qu'ils auront comblé les plus grosses lacunes dans leur langue de spécialité, tout en continuant de suivre 1h30 de renforcement. Le dispositif prévoit ainsi la souplesse nécessaire non seulement pour s'adapter au profil de chaque étudiant, mais aussi pour accompagner sa progression au cours de la licence. Il paraît toutefois évident qu'il conviendrait de proposer une réorientation dans une filière non linguistique à un étudiant qui serait durablement en très grande difficulté dans la maîtrise de sa langue de spécialité. Précisons par ailleurs que la possibilité de remplacer des cours de LV2 par des cours de renforcement sera réservée aux seuls cours de LANSAD et n'affectera pas les cours de la mineure si celle-ci est une autre spécialité LLCE.

L'amélioration du taux de réussite, notamment en L1, ne reposera bien entendu pas sur cette seule mesure, même si elle constitue un pan important et nouveau du dispositif d'aide à la réussite dans le cadre de la nouvelle maquette. L'autre changement important sera le passage à 100% de TD dans la spécialité anglais (voir p. 109 de la demande d'habilitation), particulièrement touchée par l'échec des étudiants en L1. Cette mesure permettra de mieux encadrer le travail de ces étudiants plus fragiles que ceux des autres spécialités dans les situations de CM. En TD, ils seront non seulement acteurs de leur apprentissage, mais ils seront également mieux suivis dans leur travail en autonomie, auront la

possibilité de poser des questions lorsqu'ils ne réussissent pas à suivre le cours et de demander à l'enseignant de s'adapter à leur rythme.

- « Absence d'un suivi systématique des étudiants diplômés et non diplômés ; aucune information sur l'insertion professionnelle après la licence. »

REPOSE:

Il est vrai que le suivi des étudiants diplômés et non diplômés n'est pas encore systématique, ni dans la mention, ni dans l'établissement, mais l'augmentation prochaine des moyens alloués à l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) et au Bureau d'insertion professionnelle permettra de leur confier dans un avenir proche un rôle décisif dans ce type d'enquêtes. Un annuaire des diplômés a déjà été mis en ligne sur le portail avenir PRO de l'université (<http://avenirpro.univ-paris3.fr/gene/main.php>). Sa mise à jour régulière avec des données concernant l'insertion professionnelle demandera un travail de longue haleine, y compris parce que dans la mention LLCE, l'insertion professionnelle intervient dans la très grande majorité des cas après une poursuite d'études en master (éventuellement dans un autre établissement). La création d'un sentiment d'appartenance durable à une promotion de licence ne va donc pas de soi. Aussi, la mention reste persuadée que le suivi nécessite un fort ancrage dans la vie des départements et même des parcours pour que les étudiants, lorsqu'ils seront devenus anciens, diplômés ou non, se sentent concernés par cette démarche.

Si les enseignants référents ont tout leur rôle à jouer pour que les étudiants réorientés ou décrocheurs répondent aux questionnaires lancés à leur adresse par l'OVE, c'est l'implication des étudiants actuels dans la mise en place et les activités des réseaux des anciens diplômés qui est déterminante pour qu'ils s'impliquent dans ces réseaux après leurs études, condition *sine qua non* pour que ceux-ci puissent profiter tant au pilotage de la mention qu'à l'insertion professionnelle des étudiants de la filière. La mention LLCE se félicite pour cette raison du fait que plusieurs groupes d'étudiants aient pris eux-mêmes l'initiative pour créer de tels réseaux (voir p. 118 de la demande d'habilitation : anciens étudiants de la licence d'études franco-allemandes depuis 2004 - <http://paris.daad.de/alumni/> -, association « Voix lusophones » des anciens diplômés de la licence de portugais depuis 2007 - <http://www.univ-paris3.fr/voix-lusophones-49098.kjsp?RH=1179926222495> - ou encore une étude lancée par un groupe d'étudiants du parcours anglais économie et gestion en 2011/12). Ces initiatives, ainsi que le suivi individuel pratiqué par certains enseignants et responsables de parcours, ont déjà abouti à la récolte tant d'informations chiffrées que d'exemples de parcours (communiqués p. 118 de la demande d'habilitation) et à l'organisation de rencontres entre étudiants actuels et anciens diplômés insérés dans le monde du travail.

Néanmoins, un suivi plus systématique est nécessaire. La formule que l'université propose actuellement à ses composantes est la mise en place de réseaux sous la forme d'associations avec un fort adossement aux formations. Le modèle pour ce nouveau type de réseaux est celui des germanistes, l'Association Pierre Bertaux, fondée en juin 2012 et nommée d'après le fondateur de l'Institut d'Allemagne

http://avenirpro.univ-paris3.fr/gene/main.php?base=41&base2_gpe=groupe&id_details_groupe=20

Il propose :

- un fichier des anciens (env. 1500 entrées + les étudiants des concours),
- une revue en ligne semestrielle (asnières-a-censier, depuis février 2013, <http://www.asnieres-a-censier.fr/>),
- une manifestation annuelle (en 2013 : une journée d'étude au Goethe Institut Paris en partenariat avec le DAAD et l'équipe de recherche du département, le CEREG, <http://www.goethe.de/ins/fr/par/ver/fr10885659v.htm>).

Les UE de professionnalisation sont le lieu privilégié pour impliquer les étudiants actuels dans le développement du réseau, dès la licence, et plus fortement en master : mise à jour des fichiers, développement de projets, relations publiques (contacts avec les partenaires institutionnels du réseau, avec les anciens étudiants et professeurs), communication (rédaction, production de mailings, flyers, posters), traduction, journalisme (recherche de sujets, rédaction et production de différents formats journalistiques), prise de parole en public (souvent en allemand et en français), organisation d'événements (*fund raising*, suivi de dossiers, *catering*). Ils acquièrent non seulement des compétences professionnelles, mais apprennent également à les identifier.

La création de ce type de réseaux est prévue dans les autres spécialités de la mention, à court terme dans les spécialités espagnol et anglais et culture économique (ACE).

- « Absence d'information sur les réorientations possibles à l'intérieur et à l'extérieur de Paris 3, en particulier vers des licences professionnelles »

REPONSE:

Il existe bien entendu la possibilité pour les étudiants de la mention de se réorienter à l'intérieur et à l'extérieur de la Sorbonne Nouvelle. Le moment le plus propice pour ces réorientations se situe entre le SL1 et SL2, même si elles restent possibles à l'issue de la L1, voire de L2, moyennant des rattrapages parfois plus importants. Les étudiants sont informés de cette possibilité par les enseignants référents, les responsables d'années, de parcours et de licence. Une réunion d'information concernant la procédure de réorientation à l'issue du SL1 est organisée au cours du premier semestre par le SCIUO à l'adresse des étudiants concernés. Ils déposent ensuite un dossier de demande de réorientation qui est examiné par la composante de la Sorbonne nouvelle ou l'établissement d'accueil visés. Des réorientations entre parcours d'une même spécialité sont également possibles et bénéficient d'une procédure simplifiée.

La majeure partie des réorientations demandées par les étudiants de la mention LLCE concernent la mention LEA, la mention étudiée jusque-là sous la forme d'une mineure par l'étudiant (soit actuellement communication et histoire) et les licences proposant un parcours pluridisciplinaire professorat des écoles (soit en interne la mention de sciences du langage et celle de lettres modernes). Dans tous ces cas, les rattrapages demandés par la licence d'accueil restent très limités. Pour les réorientations vers des disciplines plus éloignées, à l'intérieur ou à l'extérieur de la Sorbonne nouvelle, les rattrapages peuvent être plus importants.

Dans tous les cas, les étudiants intéressés peuvent obtenir un conseil personnalisé auprès du SCIUO. Les réorientations vers des licences professionnelles sont possibles à l'intérieur et à l'extérieur de la Sorbonne nouvelle. En interne, les étudiants peuvent notamment se porter candidats à la licence professionnelle d'écrivain public (département des Lettres Modernes). En portugais, une demande d'habilitation pour la Licence professionnelle « Chargé(e) de développement des marchés émergents (échanges économiques et culturels). Parcours : Brésil, Amérique hispanique et Afrique lusophone » a été déposée en même temps que les maquettes de Licence et de Master. Cette Licence est menée en partenariat avec le GRETA TOP-Avenir et l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris via le CFA Bessières. Elle sera ouverte à l'apprentissage, à la formation initiale et à la formation continue. L'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 assurera tous les enseignements de langue, de civilisation et de management du projet culturel. Le GRETA TOP-formation prendra en charge les enseignements professionnels et techniques.

- « le nombre d'étudiants concernés, à peu près 17% de l'effectif de L3 dans le cadre des séjours d'étude et de l'assistantat, est modeste, compte tenu de l'importance des séjours linguistiques pour la maîtrise d'une langue »

REPONSE:

Ce constat doit être relativisé par plusieurs précisions qui n'ont sans doute pas été formulées de façon suffisamment claire dans la demande d'habilitation.

Premièrement, les départs étant étalés sur trois années (L3, M1 et M2), le pourcentage d'étudiants bénéficiant d'un séjour long à l'étranger *pendant leurs études* (qui ne se limitent dans la très grande majorité des cas pas à une licence) est en réalité bien plus élevé. Pour des raisons pédagogiques, certaines spécialités encouragent leurs étudiants à partir plutôt en master (ce qui explique d'ailleurs aussi les disparités parfois grandes entre les spécialités qui sont aplanies par la moyenne : en espagnol, ce sont par exemple 25% des étudiants de L3 qui partent).

Deuxièmement, il conviendrait sans doute de comptabiliser comme mobilité internationale les stages internationaux longs intégrés au cursus. Ceux-ci concernent le parcours anglais économie et gestion / future spécialité ACE qui envoie actuellement 12 étudiants sur 60 à l'étranger pour leur stage de SL6.

Troisièmement, la mention compte parmi ses étudiants préparant le diplôme de licence un nombre relativement important d'étudiants en provenance des zones linguistiques couvertes par la spécialité qu'ils étudient (en L3 en 2012/2013 hors accueil dans le cadre des programmes d'échanges, par exemple 19% des étudiants d'allemand, 50% des étudiants d'arabe, 15% des étudiants d'espagnol, 15% des étudiants d'italien, 17% des étudiants de portugais). Ces étudiants n'ont non seulement pas besoin d'un séjour d'études dans un pays de leur zone linguistique natale, mais sont *de facto* en mobilité lorsqu'ils fréquentent la Sorbonne Nouvelle.

Néanmoins, il serait bien sûr souhaitable de faire bénéficier encore davantage d'étudiants d'un séjour d'études ou d'un assistantat dans un pays de la zone linguistique de leur spécialité LLCE. Malheureusement, ce sont souvent des obstacles matériels qui empêchent les départs. Ainsi, la faible dotation de la bourse ERASMUS constitue un obstacle de taille pour les étudiants de la mention, souvent issus de milieux modestes et résidant pendant leurs études dans le foyer familial en grande banlieue. De plus, dans les pays anglophones, le nombre de places disponibles est en diminution depuis plusieurs années et ce non seulement dans les universités en raison des frais d'inscription élevés (l'accueil d'un étudiant en échange constitue pour les établissements un manque à gagner), mais aussi dans le cadre des assistantats. Les spécialités anglais et anglais et culture économique comptent réagir à cette situation en renforçant les liens avec certaines des universités d'accueil qui seraient susceptibles d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants avec un profil spécifique. La spécialité ACE espère pouvoir passer de cette façon de 9 départs en 2012 à 15 départs en 2014 et 20 départs en 2015. L'augmentation du nombre de stages à l'étranger peut également être un élément de réponse à la diminution des places disponibles dans les universités.

Mais la mention s'investit aussi pour les étudiants qui ne peuvent pas bénéficier d'un séjour d'études, d'assistantat ou de stage long dans un pays de la zone linguistique de leur spécialité. Soutenu financièrement par l'OFAJ qui assure également la formation des enseignants dans ce domaine, un échange de courte durée a pu être organisé pour la deuxième année avec une université berlinoise selon la méthode tandem (voir <http://www.tele-tandem.net/fr/pratique/activites-pendant-la-rencontre/methode-tandem/>). Intégré dans le cursus, cette UE se déroule sur une semaine à Berlin et une semaine à Paris et offre 50h d'enseignement ainsi qu'un programme culturel au groupe d'étudiants bi-national. Le bilan de cette expérience est très positif en termes de perfectionnement linguistique, de prise de confiance et d'investissement des étudiants dans leur formation. La mention réfléchit actuellement à des partenaires potentiels pour le financement de projets analogues dans les autres langues.

- « *Le pilotage de la mention n'est pas assez fort pour harmoniser certaines pratiques comme le tutorat, et pour garantir une collaboration efficace dans un dispositif complexe* »

REPONSE:

Il est évident que la mise en œuvre du dispositif complexe prévu pour la nouvelle habilitation nécessitera un pilotage fort à l'échelle de la mention. En se dotant d'un responsable de mention (voir p. 119 de la demande d'habilitation), une fonction qui n'existait pas de façon permanente jusqu'ici, ainsi que d'un conseil de perfectionnement dont la composition a été pensée en fonction de la nouvelle offre de formation (voir p. 119 de la demande d'habilitation), la mention LLCE a anticipé ce changement. Par rapport au projet initial, la composition du conseil de perfectionnement a légèrement évolué afin d'accueillir de façon permanente les responsables de toutes les spécialités (initialement un seul représentant avait été prévu pour anglais et anglais et culture économique, d'une part, et pour allemand et études franco-allemandes, d'autre part), ainsi que ceux des mineures *ad hoc* du département (connaissance de l'orient et études internationales). Les discussions et décisions de ce conseil seront alimentées et éclairées par les informations quantitatives et qualitatives issues du suivi systématique des étudiants diplômés et non diplômés (enquêtes de l'OVE, bilans des enseignants référents, répertoires et réseaux des anciens). La mention est en train de mettre en place des questionnaires d'évaluation des enseignements par les étudiants. Ces questionnaires compléteront ceux que les enseignants utilisent individuellement dans leurs enseignements afin d'ajuster leur pratique pédagogique à leur public, ainsi que ceux, plus généraux, de l'OVE. Le but est d'obtenir le ressenti des étudiants sur la cohérence de leur formation majeure/mineure, la charge de travail et la répartition des compétences sur les exercices du contrôle continu. Le conseil de perfectionnement et le responsable de la mention seront ainsi les garants d'un pilotage qui s'appuie sur des informations fiables, fait circuler les informations et initiatives entre les départements et harmonisent les pratiques lorsque ce choix s'impose. En revanche, la mention tient à ce que ce pilotage reste suffisamment flexible et nuancé pour tenir compte des différences structurelles entre les spécialités et pour ajuster les mesures aux besoins des étudiants de chacune d'entre elles.